



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2024-003

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

Sommaire

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie / Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie

74-2024-01-02-00005 - 2024_0004 Délégation de signature SIP Annecy au
02_01_2024 (4 pages)

Page 3

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2024-01-02-00005

2024_0004 Délégation de signature SIP Annecy
au 02_01_2024

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS D'ANNECY**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine CORNET, inspectrice divisionnaire, Mme Sophie CHABANNE, inspectrice des finances publiques, Monsieur Hervé LEBERGER, inspecteur des finances publiques, Mme Josette LE, inspectrice des finances publiques, Monsieur Eric VALLIER inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Annecy, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, pour Mme Sandrine CORNET, Mme Sophie CHABANNE, Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE, Monsieur, Eric VALLIER en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal pour Mme Sandrine CORNET, Mme Sophie CHABANNE, Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE, Monsieur Eric VALLIER les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) Pour Mme Sandrine CORNET, Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Sophie CHABANNE, les documents et propositions d'admission en non valeur sans limitation de montant.

5°) Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné pour Mme Sandrine CORNET, Mme Sophie CHABANNE, Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE, Monsieur Eric VALLIER

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, quelque soit leur montant et leur montant

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Dominique COURRIOL	Nathalie CAPUTO	Fabienne LEGROS
Dorothee DRIEL	Sébastien FERRE	Cécile MARIN LAMELLET
Philippe CURTENELLE	Marine DAUNAY	Jimmy JACQUEMUS
Jacqueline TRABLY	Christine PERRET	Romain PISCIONERI-PERRET
Laura REYNAUD-RICHARD	Jason BAERHEL	Véronique DEBERNARD
Pascal GUEFIF	Anne-Marie EMONET	Corinne SEIGNE
Nicolas THOMAS	Sandra BRECHET	Mirela PERRIAUD
Catherine DREAN		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Laurie DAVIET	Mathilde PIQUEMAL	Brigitte FOURQUET
Adeline COLOMBO	Nicolas BOEYAERT	Pascal LANSARD
Lucille POULAIN	Louis MULLER	Jenylee EDMONDS
Marine BEAUVOIS	Herman OUADAGNI	Zohir ZIANI
Stéphanie PELLISSIER	David MARSAC-GELIS	Didier BUAZ
André SZLABOWICZ	Annabelle DELOUVE	Jean-Pierre PICHARD
Magalie TROSSET-PALLUCH	Sema AKDEMIR	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COURRIOL Dominique	B	1000 €	6 mois	10.000 €
CURTENELLE Philippe	B	1000 €	6 mois	10.000 €
FERRE Sébastien	B	1000 €	6 mois	10.000 €
MARIN-LAMELLET Cécile	B	1000 €	6 mois	10.000 €
EMONET Anne-Marie	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DAUNAY Marine	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DRIEL Dorothée	B	1000 €	6 mois	10.000 €
LEGROS Fabienne	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DREAN Catherine	B	1000 €	6 mois	10.000 €
PERRIAUD Mirela	B	1000 €	6 mois	10.000 €
TRABLY Jacqueline	B	1000 €	6 mois	10.000 €
REYNAUD-RICHARD Laura	B	1000 €	6 mois	10.000 €
GUEFIF Pascal	B	1000 €	6 mois	10.000 €
BAEHREL Jason	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DEBERNARD Véronique	B	1000 €	6 mois	10.000 €
PISCIONERI-PERRET Romain	B	1000 €	6 mois	10.000 €
GUEFIF Pascal	B	1000 €	6 mois	10.000 €
EMONET Anne-Marie	B	1000 €	6 mois	10.000 €
SEIGNE Corinne	B	1000 €	6 mois	10.000 €
THOMAS Nicolas	B	1000 €	6 mois	10.000 €
BRECHET Sandra	B	1000 €	6 mois	10.000 €
BUAZ Didier	C	300 €	6 mois	10.000 €
SZLABOWICZ André	C	300 €	6 mois	10.000 €
DELLOUVE Annabelle	C	300 €	6 mois	10.000 €
CAMU Amélie	C	300 €	6 mois	10.000 €
PICHARD Jean-Pierre	C	300 €	6 mois	10.000 €
TROSSET-PALLUCH Magalie	C	300 €	6 mois	10.000 €
AKDEMIR Sema	C	300 €	6 mois	10.000 €
MARSAC GELIS David	C	300 €	6 mois	10.000 €
ZIANI Zohir	C	300 €	6 mois	10.000 €
ANDREESCU Mélanie	C	300 €	6 mois	10.000 €
GUIMET Emmanuelle	C	300 €	6 mois	10.000 €
DAVIÉT Laurie	C	300 €	6 mois	10.000 €
DENAMBRIDE Dominique	C	300 €	6 mois	10.000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de HAUTE SAVOIE...

A ANNECY... le 02/01/2024

Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,

Christian COLLART

